

Décision du 17/10/2024 portant modification de la liste mentionnée au 1° de l'article L. 5126-6 du code de la santé publique

Le Directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-6, R. 5126-58 et R. 5126-59 ;

Vu la décision du 16 janvier 2024 portant inscription sur la liste mentionnée au 1° de l'article L.5126-6 du code de la santé publique des médicaments figurant en son annexe ;

Décide :

Article 1

L'annexe de la décision susvisée est modifiée comme suit :

I. Les spécialités suivantes sont ajoutées :

Dans la catégorie de médicaments « Anticancéreux/Immunosuppresseurs » :

Dénomination de la spécialité	Code CIS	Exploitant
Pomalidomide Accord 1 mg, gélule	6 580 334 9	Accord Healthcare France
Pomalidomide Accord 2 mg, gélule	6 831 803 4	Accord Healthcare France
Pomalidomide Accord 3 mg, gélule	6 006 065 3	Accord Healthcare France
Pomalidomide Accord 4 mg, gélule	6 615 813 6	Accord Healthcare France

Dans la catégorie de médicaments « Antiviraux » :

Dénomination de la spécialité	Code CIS	Exploitant
-------------------------------	----------	------------

Maraviroc Waymade 150 mg, comprimé pelliculé	6 481 348 6	Medipha Santé
Maraviroc Waymade 300 mg, comprimé pelliculé	6 483 045 7	Medipha Santé

Dans la catégorie « Médicaments bénéficiant d’une autorisation d’importation » :

Dénomination de la spécialité	Exploitant
Biltricide – 4 comprimés à 600 mg Praziquantel	Bayer Healthcare

II. Dans la catégorie « Autres médicaments », au lieu de :

Dénomination de la spécialité	Code CIS	Exploitant
Aldurazyme 100 U/ml, solution pour perfusion	6 632 839 6	Sanofi Winthrop Industrie

lire

Dénomination de la spécialité	Code CIS	Exploitant
Aldurazyme 100 U/ml, solution à diluer pour perfusion	6 632 839 6	Sanofi Winthrop Industrie

Article 2

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 17/10/2024

Alexandre de LA VOLPILIERE
Directeur général par intérim

 [Médicaments en rétrocession](#)